

**UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DU RIO GRANDE DO SUL**  
**FACULTÉ DE DROIT**  
**PROGRAMME DE SPÉCIALISATION EN DROIT**

**AVIS N° 12 DE SÉLECTION DES ARTICLES**

Par le présent avis, le Programme de Spécialisation en Droit de la Faculté de Droit de l'Université Fédérale du Rio Grande do Sul rend public son processus de sélection des articles pour sa revue, Cahiers du Programme de Spécialisation en Droit. Les parties intéressées peuvent envoyer leurs articles inédits à la sélection selon le procédé décrit ci-dessous.

**I- Délai**

Le délai pour l'envoi des articles est du 01-08-2017 au 30-09-2017.

**II- Envoi des articles**

**a) Envoi** : les articles doivent être présentés sur le site web de la revue : <<http://seer.ufrgs.br/ppgdir>> après inscription de l'auteur.

**b) Inscription** : elle dépend de l'inscription de l'auteur sur le site de la revue, la procédure ne devra être réalisée qu'une seule fois et inclure l'affiliation à l'institution et les titres de l'auteur. L'inscription est faite sur le site : <<http://seer.ufrgs.br/ppgdir/user/register>>. Les instructions pour l'inscription se trouvent sur le site de la revue.

**c) Format** : l'article doit être envoyé dans les formats \*.doc ou \*.docx.

**d) Identification**: le fichier texte avec l'article ne doit pas contenir l'identification de l'auteur sous peine de ne pas être publié. Pendant la présentation, l'auteur est identifié uniquement sur le site de la revue pour assurer la dispense d'évaluation par la méthode du double blind review.

**III- Conditions d'admission des articles**

**a) Thèmes** : le thème de l'article devra être lié aux éléments de recherche du Programme de Spécialisation en Droit. Ce sont les suivants :

1. FONDEMENTS DOGMATIQUES D'EXPÉRIENCE JURIDIQUE.

Cet axe de recherche, par les secteurs de l'expérience juridique (droit civil, des consommateurs, des entreprises, des sociétés, de la concurrence, international, des affaires

civiles, constitutionnel, administratif, fiscal, du travail et pénal), cherche une ligne intermédiaire entre la dogmatique et la zététique en étudiant l'expérience juridique au moyen d'une analyse critique dirigée vers la proposition de modèles dogmatiques. Le service de cet objectif suppose une enquête approfondie à la fois du point de vue analytique et du point de vue problématique, notamment par l'analyse de cas paradigmatiques, toujours dans le but de faire entrer les catégories dogmatiques dans le système constitutionnel, en l'interprétant systématiquement, autant dans ses aspects les plus généraux que dans ses contours plus précis. Vu l'étendue, ceci touche le droit privé, (civil et des entreprises), public (constitutionnel, administratif, fiscal), de la concurrence, des consommateurs et du travail.

## 2. FONDEMENTS THÉORICO-PHILOSOPHIQUES DE L'EXPÉRIENCE JURIDIQUE.

Cet axe de recherche a pour but de réfléchir sur les fondements du droit et de la connaissance juridique en se tournant vers les conditions de possibilité de l'expérience juridique. Pour cela, on étudie les concepts fondamentaux de l'expérience juridique (droit, règle, ordre, etc.) et on propose la discussion de questions fondamentales de l'expérience juridique dans de grands auteurs contemporains de la théorie juridique, étant donné que se renseigner sur les hypothèses de la connaissance et de l'action est se renseigner sur l'expérience humaine, les conditions de possibilité de l'activité théorique et de l'activité pratique.

## 3. FONDEMENTS DE L'INTÉGRATION JURIDIQUE.

Cet axe de recherche est dirigé vers les perspectives d'intégration, il examine l'institutionnalisation juridique des instruments et organes d'intégration ; le nouveau droit international privé, la protection et la promotion des droits dans des espaces intégrés ; la régulation des politiques industrielles ; la protection des consommateurs ; le transfert de technologie ; la prestation de services ; la performance des institutions financières ; les droits sociaux, ainsi que obstacles juridiques nationaux et internationaux au procédé d'intégration ; il intègre également un côté sociologique, essentiel à la compréhension de l'expérience juridique.

**b) Inédits** : Les articles doivent être inédits au Brésil, ne pas avoir été publiés précédemment, ni physiquement ni par voie électronique.

**c) Langues** : Les articles doivent être rédigés en portugais (brésilien ou européen), allemand, espagnol, français, anglais et italien.

Les auteurs étrangers qui présentent des articles dans des langues différentes de la portugaise ne sont pas tenus de présenter le titre, le résumé et les mots clés en portugais s'ils ne sont pas en mesure de les rédiger.

**d) Pages** : Le nombre maximum de pages de l'article doit être d'environ 25 (vingt-cinq).

e) **Normes du texte** : l'article doit obéir aux normes de l'Association de Normes Techniques (ABNT)

1. Normes générales : caractères du texte taille 12 ; caractères des citations et des notes de bas de page taille 10 ; interligne 1,5 ; pas d'espace entre les paragraphes ; marges : supérieure et gauche de 3,0 cm ; inférieure et droite de 2,0 cm ; numérotation des pages en haut à droite;

2. Références normatives: ABNT NBR 15287:2011 et ABNT NBR 6024:2003.

3. Citations : en accord avec ABNT NBR 10520:2001, en utilisant les systèmes d'appel numérique ou auteur-date. Le système choisi par l'auteur doit être utilisé pour toutes les citations de l'article. Consulter la norme de l'ABNT pour des exemples de systèmes.

f) **Éléments obligatoires** : éléments disposés dans l'ordre proposé pour l'article.

1. Titre en portugais : caractères gras n° 12 ;

2. Titre anglais: caractères italiques n° 12 ;

3. Résumé : expression "Résumé" et puis le texte. Entre 100 et 250 mots , selon ABNT NBR 6028:2003 ;

4. Mots-clés : expression "Mots-clés" suivies par les mots-clés ;

5. Résumé en anglais traduisant le résumé en portugais ;

6. Mots clés en anglais traduisant les mots-clés en portugais ;

7. Développement : texte de l'article . De préférence avec sections numérotées, introduction et conclusion .

8 Références bibliographiques : selon ABNT NBR 6023:2002 , présentées à la fin du travail, dans sa propre section . Exemples:

8.1 Référence de monographie : FAORO, Raymundo. Os Donos do Poder. Formation du patronage politique brésilien. 3e éd. Sao Paulo: Editora Globo, 2001.

8.2 Référence de monographie électronique: BASTOS, Aureliano Cândido Tavares. A província : estudo sobre a descentralização no Brazil. Rio de Janeiro : B.L. Garnier, 1870.

Disponible sur: <<http://www2.senado.gov.br/bdsf/item/id/220526>>. Consulté le 17 août 2013.

8.3 Référence de publication périodique : FLORES, Carlos Thompson. Ementa: Tribunal de Justiça – Quinto Constitucional – Composição – Acesso dos Juízes Classistas do Tribunal de Alçada ao Tribunal de Justiça. *Revista da Faculdade de Direito da Universidade Federal do Rio Grande do Sul*, Porto Alegre, Vol. 21, Mar./2002.

#### **IV – Suggestions de révision de l'article**

Les personnes qui évaluent peuvent suggérer à l'auteur qu'il fasse des révisions et des modifications de l'article.

Les éditeurs, pendant le procédé de mise en page pour la publication, peuvent corriger les aspects formels des articles.

### **V - Comité d'Édition.**

Le comité d'Édition est composé de professeurs du Programme de Spécialisation en Droit de la Faculté de Droit de l'Université Fédérale du Rio Grande do Sul et de professeurs docteurs invités.

### **VI - Méthode d'évaluation du double blind review**

Les articles seront évalués par les membres du conseil d'évaluation sur leur valeur scientifique et le respect des normes officielles établies. Deux personnes les évalueront sans avoir accès aux noms des auteurs. Les articles pourront être jugés aptes à la publication, inaptes à la publication ou aptes à la publication avec rectifications. Selon les raisons, le rejet d'une seule personne qui évalue est suffisante pour justifier qu'un article ne soit pas apte à être publié.

Le résultat de l'évaluation sera envoyé à l'auteur par e-mail à l'adresse fournie lors de l'inscription à la revue. Des révisions peuvent être nécessaires avant une décision sur la publication et, en fonction de la correction indiquée, on pourra demander le renvoi de l'article corrigé à la personne qui évalue.

Les décisions des personnes qui évaluent relatives au contenu des articles qui leur ont été présentés, notamment l'évaluation de la valeur scientifique et l'accomplissement des révisions et modifications proposées, seront incontestables.

### **VII - Excédent d'articles aptes**

S'il y a plus d'articles aptes à la publication que le nombre indiqué par le Comité d'Édition, celui-ci devra décider lesquels publier. Les critères de sélection sont l'adéquation de l'article aux sujets de recherche du programme, l'exogénéité (selon les normes de CAPES), la qualité et l'antériorité de présentation dans le délai de l'annonce.

### **VIII - Publication dans les numéros suivants**

Les articles aptes à la publication non retenus par le Comité d'Édition dans le cas d'articles excédentaires (voir section VII) pourront être désignés par le Comité d'Édition pour être publiés dans les prochains volumes de la revue. À tout moment, l'auteur pourra communiquer au Comité d'Édition la publication de l'œuvre dans une autre revue ou son intérêt à ne pas la publier.

### **IX- Résolution des controverses**

Les omissions et les divergences dans l'interprétation ou l'application de l'avis doivent être réglées par l'Éditeur en Chef.

### **X - Droit d'auteur**

La revue Cahiers du Programme de Spécialisation en Droit se réserve le droit d'auteur de textes publiés, mais s'abstiendra de republier les articles par n'importe quel moyen sans l'autorisation de l'auteur.

Les opinions contenues dans les publications sont la responsabilité de l'auteur.

Porto Alegre, le premier août 2017.

Prof. Dr. José Alcebíades de Oliveira Junior  
Editeur en Chef

Prof. Claudia Lima Marques  
Editeur en Chef

Candidat au Doctorat Kenny Sontag  
Editeur Exécutif